Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 34 - décembre 2020

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 –
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €

Qui sommes-nous ? Visitez : http://congo-cahiers-du-congo.org/

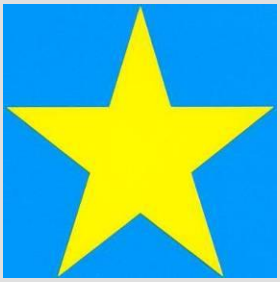

Document de la couverture : Déplacement de l'inscription marginale "5 centimes" que l'on retrouve sur les timbres de bas de feuille

Sommaire

Cachets circulaires 23 mm 3

Raid Hansez 8

Stanley 10

Les étiquettes aéropostales 18

Les cachets circulaires de 23 mm Keach type 1 (suite)

Michel Hopperets

POPOCABACCA / POPOKABAKA

Localité située dans la Province du Congo-Kasaï, district du Kwango.

Un bureau de sous-perception a été ouvert à Popocabacca par arrêté du 24 février 1896. Dès le 25 novembre 1896, un nouvel arrêté annonce la fermeture du bureau et son transfert à Tumbu-Mani.

Par la suite, une sous-perception est à nouveau ouverte à Popocabacca en vertu d'un arrêté du 25 janvier 1898.

L'histoire tumultueuse de ce bureau ne s'arrête pas là, car la dénomination de cette sous-perception est modifiée par un arrêté du 15 juillet 1898, et devient Popokabaka.

Pour terminer, ce bureau sera rétrogradé au rang de bureau auxiliaire par ordonnance du 3 mars 1922 et enfin supprimé le 1er août 1925.

Durant cette existence agitée, à tout le moins d'un point de vue administratif, pas moins de quatre cachets de 23 mm y ont été utilisés, deux avec la dénomination Popocabacca et deux avec la dénomination Popokabaka.



fig. 1



fig. 2

Les deux cachets Popocabacca ont été utilisés au 19ème siècle. Le cachet Popocabacca 1.1 présente les mesures angulaires 208° / 311° (voir fig. 1) et celui répertorié comme Popocabacca 1.2 par Heim et Keach mesure 208° / 318° (voir fig. 2). Un élément supplémentaire permettant de faire la distinction entre ces 2 cachets est la mesure de la distance entre le premier O du nom et le 1 du millésime ; cette distance est de 7 mm pour le premier cachet et de 6,5 mm en ce qui concerne le second.

Ces 2 cachets ont continué à être utilisés après le changement de nom du bureau (15 juillet 1898) et ce jusqu'au 31 décembre 1899, les cachets portant la nouvelle dénomination du bureau n'apparaissant qu'au 20ème siècle.

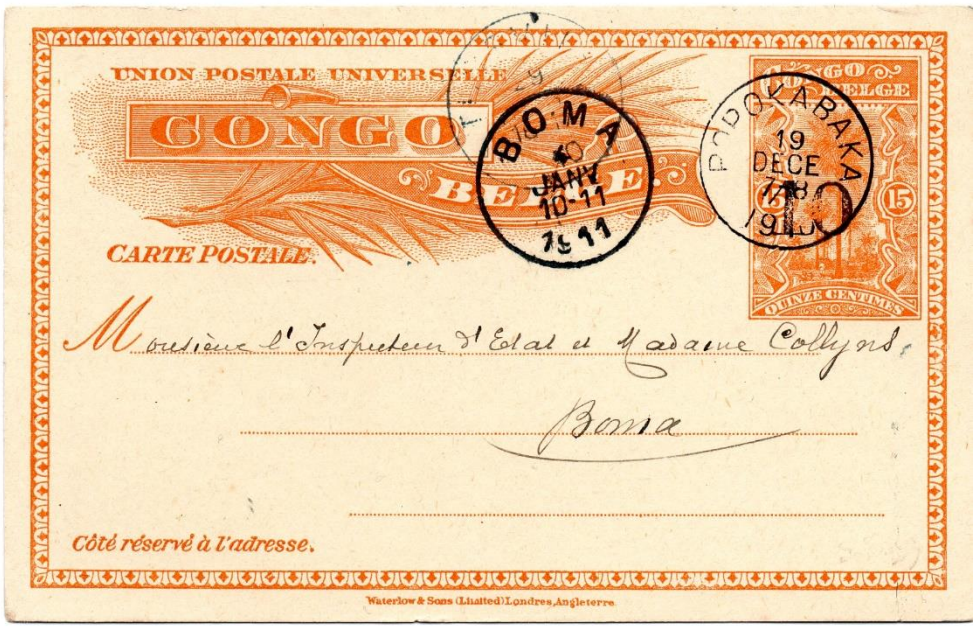

Fig. 3

Les cachets avec la dénomination Popokabaka sont également au nombre de deux ; le cachet Popokabaka 1.1 est aux mesures angulaires 196° / 310° (voir fig. 3). Le cachet Popokabaka 1.2 (mesures angulaires : 201° / 311° - fig. 4) est, selon nous, beaucoup moins courant.



Fig. 4

PWETO

Localité située dans la Province du Katanga, district du Tanganyika-Moëro.

Un bureau de sous-perception y a été ouvert par arrêté du 8 juillet 1902. Il a été transformé en bureau auxiliaire par ordonnance du 15 décembre 1920.



Fig. 5

Un seul cachet de 23 mm est connu, mesures angulaires : 117° / 280° (voir fig. 5)

SAKANIA

Localité située dans la Province du Katanga, district du Haut-Luapula.



Fig. 6



Fig. 7

Un bureau de sous-perception a été ouvert à Sakania le 1er mars 1910.

On a recensé deux cachets différents de 23 mm utilisés à Sakania. Les mesures angulaires du cachet Sakania 1.1 sont 133° / 276° (voir fig. 6) tandis que celles du 1.2 sont 134° / 283° (fig. 7). De nouveau, il existe un critère supplémentaire permettant de distinguer les deux cachets. Il s'agit de la mesure de la distance séparant le premier A de Sakania et le 1 du millésime. Cette distance est de 11,5 mm pour le cachet 1.1 et de 10,75 mm pour le 1.2.



Fig. 8

SANDOA

Sandoa est située dans la Province du Katanga, district de la Lulua.

Une sous-perception y a été ouverte par ordonnance du 21 avril 1916 ; il s'agissait du transfert du bureau établi à Kafakumba.

Un seul cachet du type 1 y a été utilisé (mesures angulaires : 116° : 275° - voir fig. 8).

SANKURU

L'oblitération de Sankuru a, au même titre que celles de Cataractes, Itimbiri et Stanley-Falls, été qualifiée de régionale par A. De Cock car elles portaient le nom, non pas d'une localité, mais d'une région.

Une sous-perception y a été ouverte le 1er juillet 1896 et fermée dès le 22 juillet 1896 et transférée à Lusambo.



Un seul cachet est connu, mesures angulaires : 167° / 301° (fig. 9). L'utilisation de ce cachet s'est poursuivie jusqu'à la fin du siècle, de toute vraisemblance à Lusambo.

Fig. 9

STANLEY-FALLS

Au même titre que Cataractes, Itimbiri et Sankuru, le nom Stanley-Falls réprésente une région et non pas une localité bien définie.



Un bureau de sous-perception a été ouvert le 1er juillet 1896 dans la région des Stanley-Falls. Cette sous-perception sera transférée à Stanleyville en vertu d'un arrêté du 15 juillet 1898.

Fig. 10

L'unique cachet STANLEY-FALLS connu présente les mesures angulaires : 194° / 317° (voir fig. 10). Il a continué à être utilisé à Stanleyville après le transfert du bureau, aucun cachet portant cette nouvelle dénomination n'étant connu au 19ème siècle.

STANLEYVILLE

Localité située dans la Province Orientale, district de Stanleyville.

La sous-perception initialement ouverte sous la dénomination Stanley-Falls est installée à Stanleyville par arrêté du 15 juillet 1898.



Fig. 11

Comme déjà mentionné, le cachet de Stanley-Falls y sera utilisé jusqu'à la fin du 19ème siècle.

Au 20ème siècle, deux cachets de 23 mm portant la dénomination Stanleyville sont répertoriés.

Le cachet Stanleyville 1.1 est aux mesures angulaires 163° / 290° (fig. 11) tandis que celles du cachet Stanleyville 1.2 sont 160° / 291° (fig. 12). Ces mesures sont assez similaires, aussi peut-on avoir recours à deux critères supplémentaires pour les distinguer : dans le cas du cachet 1.1, le S a une largeur de 1,9 mm et le Y est évasé alors que pour le 1.2 le S a une largeur de 1,5 mm et le Y est étroit.



Fig. 12

Raid Hansez

Pierre Bois d'Enghien

Cet article a paru dans le Bulletin du Cercle Royal Namurois des Anciens d'Afrique 2020 N° 1.

En rangeant des archives familiales, je trouve cette enveloppe dans la collection d'aérophilatélie de mon grand-père Albert Bois d'Enghien



(1898-1987).

Cette lettre, contenant vraisemblablement des nouvelles de la famille, était aussi destinée à collecter des cachets et signes prouvant qu'elle avait été envoyée par le transport exceptionnel indiqué. Elle a été envoyée par mon arrière-grand-père Pierre Marchand, beau-père d'Albert, le 21 mars 1934 de Mons, au matin. Elle transita par Bruxelles le même jour à 16 h.

Des inscriptions manuscrites requéraient que cette lettre soit envoyée à Elisabethville, via Léopoldville par le « Raid de l'aviateur HANSEZ ». Celle-ci fut effectivement transportée par cet aviateur, le 24 mars 1934, le cachet rouge bilingue apposé à droite de l'enveloppe l'atteste.

Elle arrive le 28 mars à Léopoldville et finalement le 3 avril 1934 à Elisabethville où elle est déposée dans la boîte postale N° 576.

Le cachet rouge du Raid Hansez est bien connu des collectionneurs. Le Journal Mensuel de propagande coloniale N° 151 du 1er avril 1934 mentionne un total de 4.000 lettres envoyées par cette voie. *Une récente publication du Cercle d'Histoire de Bastogne (Le Pays de Bastogne N°* 4 2018, p. 20-21.), en reproduit d'ailleurs quelques-uns, apposés sur des lettres envoyées au Congo Belge.

Le Bastognard Guy HANSEZ (né à Arlon le 9 avril 1905 – décédé à Bruxelles le 28 septembre 1978) exploitait plusieurs aérodromes privés, dans la Province du Luxembourg : deux à Mellier, un à Bonnert et un à Bastogne, mais c'est d'Anvers que son

avion est parti pour le raid vers le Congo Belge. Le Cercle d'Histoire de Bastogne nous apprend que l'aérodrome de Bastogne se situait sur la route de Marche, à l'ouest de la ville de Bastogne. Il a fonctionné de 1932 à 1940.

Le raid de mars 1934 fait partie des exploits d'aviateur de Guy Hansez et de son épouse Marie-Louise Fester. C'est à bord de leur DH83C Fox Moth immatriculé OO-ENC qu'ils effectuèrent le raid aller-retour Deurne-Léopoldville-Deurne.



Arrivés le 28 mars à Léopoldville, le couple d'aviateurs reprend le ciel le 3 avril et rejoignent Deurne le 11 avril 1934. Le voyage aller établit un record de vitesse ; celui du retour a servi à compléter la documentation nécessaire aux futures liaisons aériennes.

Marie-Louise Fester publiera d'ailleurs le récit de ce raid aux Editions du Parc (Anvers) en 1936 : « La première liaison Anvers-Léopoldville en quatre jours et demi. Livre de bord de l'aller et du retour avec photographies du raid ». Un résumé est aussi publié dans le livre de Vital Ferry (2005) « Ciels impériaux africains, 1911-1940 » paru aux Editions du Gerfaut en 2005.

Cet avion Fox Moth a eu une destinée incroyable : initialement acheté par le Prince de Galles en 1932, futur Edward VIII, il a donc été acquis par les époux Hansez en 1934, puis revendu en 1936 pour servir à ouvrir des liaisons aériennes dans les zones montagneuses de la Nouvelle-Zélande (île du Sud). Il est actuellement immatriculé au Canada, C-FYPM, propriété de l'association « Les Ailes d'époque du Canada / Vintage Wings of Canada » où son élégance fait l'admiration lors de meetings aériens. Son histoire et ses différentes immatriculations sont publiées sur les pages internet de l'association canadienne : http://www.vintagewings.ca/Aircraft/tabid/66/articleType/ArticleView/articleId/15de-Havilland-DH-83-Fox-Moth.aspx et sur : http://www.airport-data.com/aircraft/C-FYPM.htm



Le timbre Stanley - Deux formats

Ch. Hénuzet

Il existe en fait **3 types** d'alternance. Le troisième type étant quasi-méconnu de la plupart des collectionneurs. Et pour cause : il est très rare à trouver ….

3) TYPE 3 Alternance ==> P.F.- P.F.- P.F.- G.F.- P.F.

La première constatation est qu'aucune alternance n'est respectée. Et comme nous allons vous le montrer, elle n'existe (pour l'instant) que sur **2 valeurs différentes**.

Comme expliqué précédemment, les timbres au minimum en paire verticale, avec bord de feuille supérieur, peuvent nous confirmer de quel type il s'agit.

Voici **la première valeur** avec l'alternance au **type 3, le 1 franc 75 bleu.**



Un troisième timbre vertical n'est pas nécessaire puisque les deux autres types (1 = **P.G.P**.G.P. et 2 = **P.G.P**.P.G.) sont alternés.

Le timbre, surchargé ou non, n'a aucune importance ici du fait que la surcharge est apposée APRES l'impression du timbre.



Voici un bloc de la feuille, mais sans bord de feuille supérieur qui ne nous permet pas de certifier qu'il s'agit du type 3. Le type 2 ayant aussi une alternance « petit-petit » en 3ème et 4ème rangées.

La lettre ci-dessous n'ayant pas le bord de feuille avec la bande de 3 sur la lettre, il n'est pas possible d'affirmer de quel type il s'agit. La paire est déjà très difficile à trouver. Mais la bande de trois est rarissime.



Oblitération LIBENGE 7-5-1938, tarif lettre : 1,50 F / 25g. Lettre affranchie à 3 F, soit deux ports. Arrêté du 10 septembre 1936. Surtaxe aérienne : 1,50 F. (timbre scène indigènes) Arrêté du 21 mai 1929

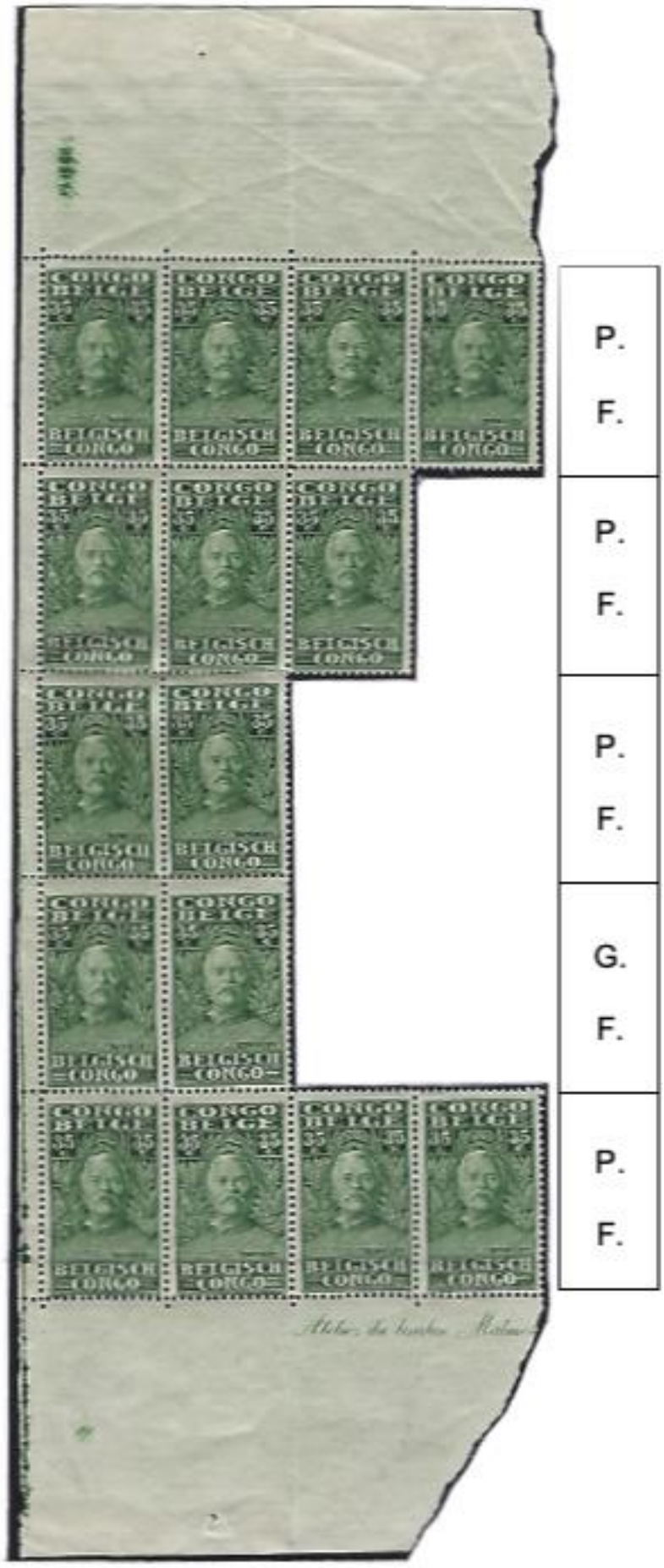

Voici **la seconde valeur.**

C'est le **35 centimes.**

Nous l'avons rencontré dans le type 3 **avec** ou **sans** surcharge.

Il a été rencontré aussi dans la planche 1, au type 1 avec surcharge.

A ce jour, tous les timbres rencontrés en feuilles complètes se retrouvent toujours dans au moins 2 types d'alternance et sans tenir compte qu'il s'agisse de la planche 1 ou 2.

Les deux valeurs rencontrées, 35 c. et 1,75 F, sont les seules trouvées ; mais rien n'exclut que l'on puisse trouver un jour une autre valeur.

De plus, le timbre Stanley est très difficile à trouver en feuilles complètes, feuille hors gabarit à tout point de vue.

Il est donc très difficile à préserver et à « stocker » dans un album.

Bloc vertical de quatre timbres avec surcharge.

Le fait d'avoir quatre timbres verticaux nous permet d'affirmer sans aucun doute possible qu'il s'agit bien du rare type 3.

Col. F. V. D. Haegen

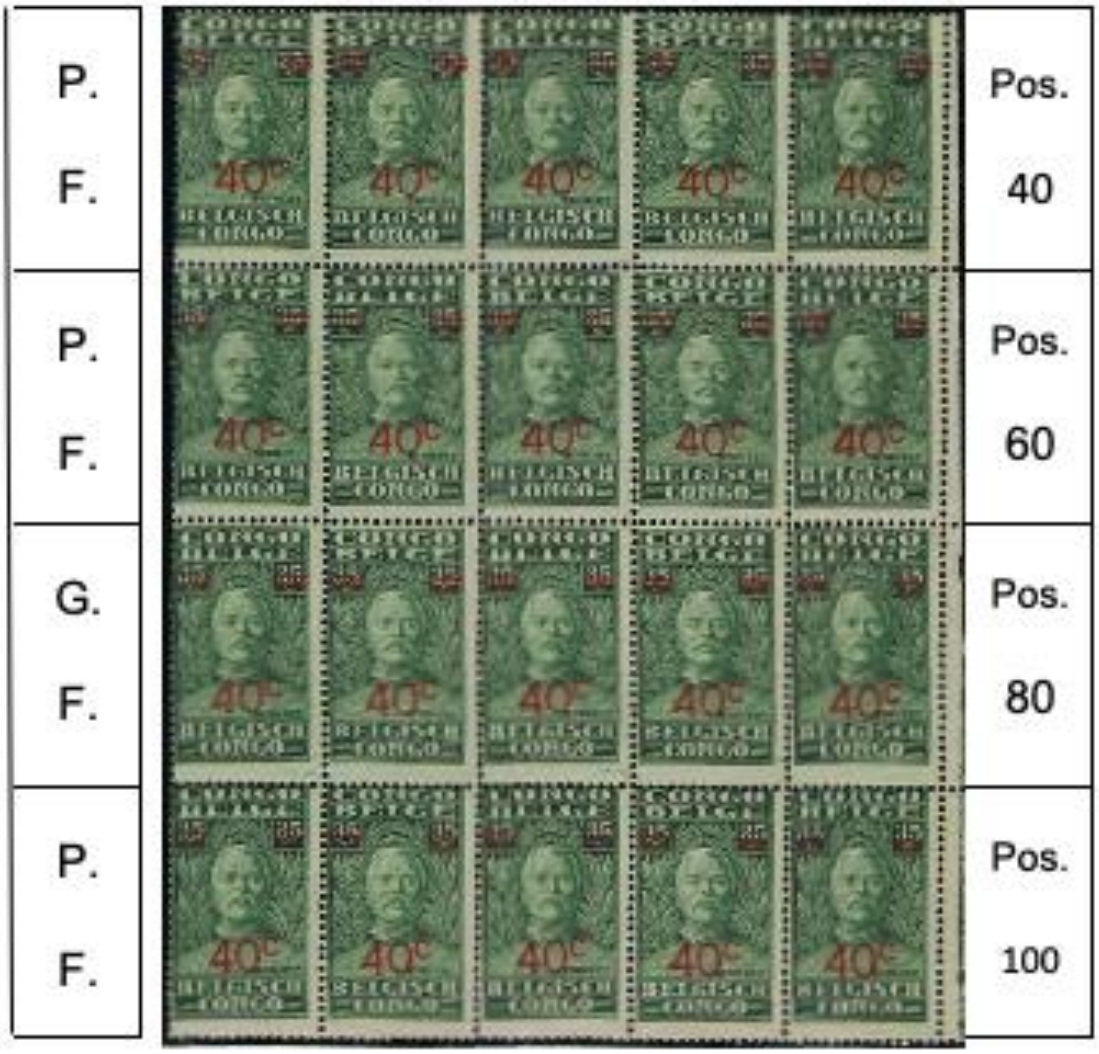

Il s'agit des timbres des rangées 2 – 3 – 4 et 5,
soit les positions 36/40 – 56/60 – 76/80 et 96/100

L'équipe des Cahiers du Congo a le plaisir de vous souhaiter une année 2021 pleine de moments agréables et espère que *votre santé est excellente*.

Le fragment de feuille ci-dessous nous permet à nouveau de confirmer qu'il existe bien un troisième type de format, On peut raisonnablement penser que le fragment se situe, par rapport au numéro de feuille « 206 », aux positions 14 à 18 et 34 à 38.



Col. F. V. D. Haegen

G F | P F



Lettre composée de deux paires mais pas du type 3. - Affranchissement peu courant.

CONCLUSION : La recherche des timbres Stanley en paires verticales ou en blocs verticaux n'est pas évidente et moins encore sur le courrier.

Trouver le format vertical le plus rare est une difficulté supplémentaire.
Trois possibilités se rencontrent ; nous les classons du plus courant au plus rare.

1) La combinaison PETIT / GRAND OU GRAND / PETIT se rencontre dans les 3 types.



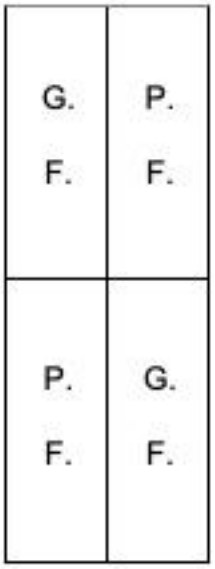



Les grands blocs se rencontrent beaucoup moins fréquemment mais restent cependant plus faciles à trouver. Celui-ci est reproduit réduit de 10% mais dans la réalité, il tient sur la largeur d'une feuille A4.



2) Combinaison PETIT / PETIT. Se rencontre dans les 2 types 1 ou 3.

Comme expliqué en page précédente, sans bord de feuille supérieur, il sera classé au type 1 car plus « facile » à trouver.





Ce format ne se trouve pas dans toutes les valeurs, nous ne l'avons pas encore rencontré dans les valeurs du 1 F – 1 F 60 – 2 F et 2 F 75.

3) Combinaison PETIT / PETIT. Se rencontre dans le type 3. Le plus rare.



Seulement rencontré dans le 35 centimes et 1 Franc 75.

Avec le bord de feuille supérieur, il faut le considérer du type 3, posséder une bande verticale de 4 et le timbre du bas doit obligatoirement être du PETIT format



Les courriers peuvent se classer en 3 catégories de raretés.

1) Courrier par AVION, celui qui est le plus rencontré. (lettres reproduites réduites)

G. F.	P. F.

Lettre oblitérée à LEOPOLDVILLE 23.3.30-9



En 1931, 6 valeurs sont surchargées pour répondre à l'augmentation des tarifs. Les valeurs à 1,60 F et 1,75 F surchargées 2 F seront les plus utilisées.

P. F.	G. F.
P. F.	G. F.

Lettre (petit format) envoyée de RUTSHURU 13-10-1936



Les étiquettes aéropostales officielles au Congo

J. P. Flamand

Aux premiers temps de la poste aérienne, chaque pays y va de sa propre couleur d'étiquette : rouge, jaune, verte, blanche. C'est le cas pour cette étiquette au Congo Belge.

1928 – Etiquette blanche PAR AVION

Cadre 47 x 13 mm – dentelée 11 ½



4 décembre 1928 – Léopoldville / Boma / Paris



C'est au Congrès de Londres de l'UPU en 1929 qu'il fut décidé que les plis transportés par avion seraient obligatoirement signalés au moyen d'une étiquette spéciale :

« Les correspondances-avion surtaxées sont revêtues, au départ d'une étiquette spéciale de couleur bleue comportant les mots PAR AVION avec la traduction facultative dans la langue du pays d'origine ».

1933 – Etiquette bleu foncé PAR AVION

Cadre plus fin 46 ½ x 11 ½ mm – dentelée 11 ½



3 juillet 1934 – Albertville / Ostende



1937 – Etiquette bleu foncé PAR AVION

Cadre plus épais 46 ½ x 12 ½ mm – dentelée 11 ½



11 décembre 1937 – Kongolo / Sao Paulo



1949 – Etiquette bleu foncé PAR AVION

Cadre épais 50 x 12 ½ mm – dentelée 11 ½



20 décembre 1949 – Jadotville / Bruxelles



1949 – Etiquette bleu clair PAR AVION

Cadre épais 50 x 12 ½ mm – dentelée 11 ½



8 décembre 1949 – Coquilhatville / Bruxelles

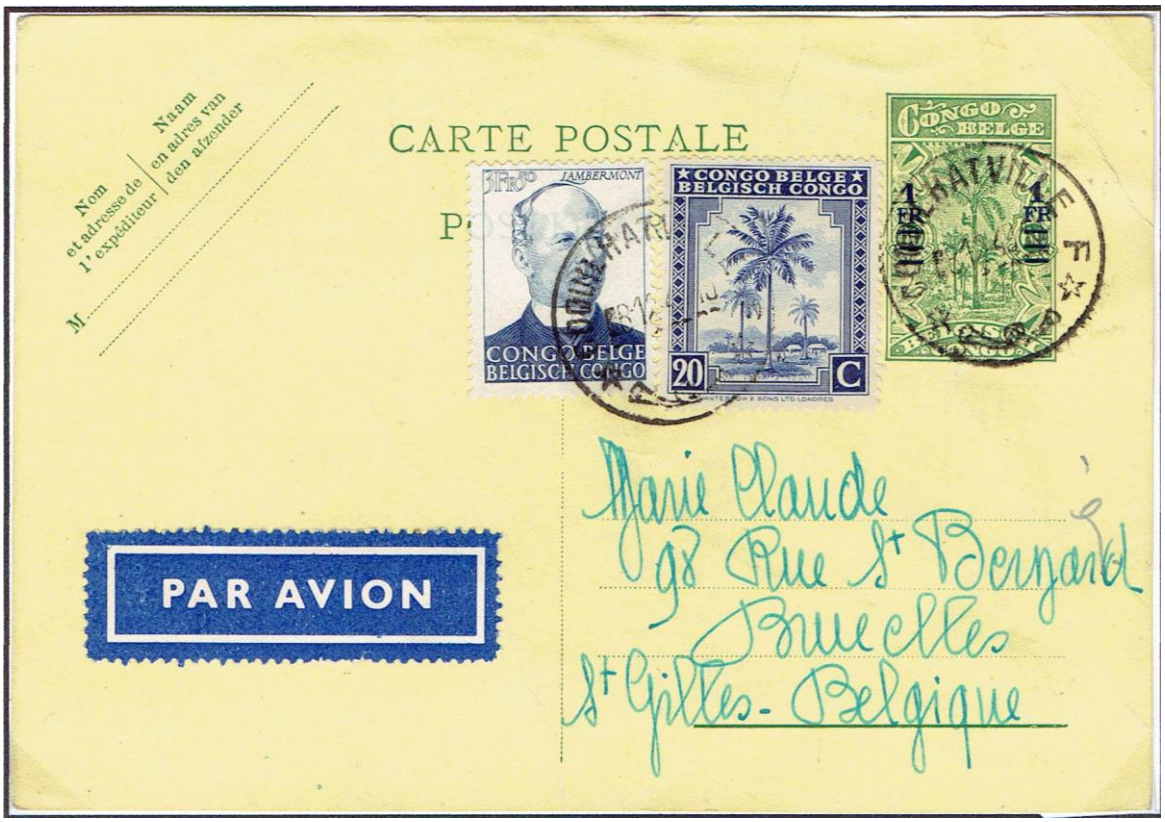

En septembre 1953, toutes les marques de service doivent être bilingues, d'où des étiquettes PAR AVION/PER VLIEGTUIG. Elles sont différentes de celles utilisées en Belgique.

1955 – Etiquette bleu foncé bilingue

Cadre 45 x 12 mm – dentelée 11 ½



25 mars 1955 – Usumbura / Namur



1958 – Etiquette bleue bilingue

Cadre 45 x 12 mm – percée en ligne



22 décembre 1959 – Butembo / Charleroi

